



Osny, le 23 octobre 2021

Honoraires d'agence

Les prix affichés sont nets, hors frais notariés d'enregistrement et de publicité foncière

Transactions

Vente de locaux d'habitation :

- Mandat Exclusif
 - De 1€ à 200 000€ net vendeur: Forfait de 10 000€ TTC *
 - Au-delà de 200 000€ net vendeur: 5% TTC du prix net vendeur *
- Mandat Simple
 - De 1€ à 200 000€ net vendeur: Forfait de 8 000€ TTC *
 - Au-delà de 200 000€ net vendeur: 4% TTC du prix net vendeur *

Vente de terrains :

- Mandat exclusif uniquement
 - De 1€ à 200 000€ net vendeur: Forfait de 10 000€ TTC *
 - Au-delà de 200 000€ net vendeur: 5% TTC du prix net vendeur *
- Forfait division foncière (incluant les frais de géomètre, formalités administratives, affichage, assistance en cas de recours, balisage temporaire du terrain...) : 10 000 € TTC * par dossier, en sus des honoraires de vente

* A la charge soit du vendeur, soit de l'acquéreur tel que figurant dans le mandat

Locations

Bailleur

- Visite du bien : 4€ TTC/m²
- Constitution du dossier: 2€ TTC /m²
- Rédaction du bail: 2€ TTC /m²
- Etat des lieux: 3€ TTC /m²

Locataire

- Visite du bien : 4€ TTC/m²
- Constitution du dossier: 2€ TTC /m²
- Rédaction du bail: 2€ TTC /m²
- Etat des lieux: 3€ TTC /m²